

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1456

présenté par

M. Coulomme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	10 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
Moyens pour favoriser l'accès aux soins dans les établissements pénitentiaires (<i>ligne nouvelle</i>)	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es du groupe parlementaire LFI-NUPES souhaitent alerter sur le manque criant de personnel de santé en milieu pénitentiaire et ainsi un accès aux soins qui, à l'image de la population générale, est déplorable et a des conséquences graves sur la santé physique et psychiques des personnes détenues.

Pour ne prendre que quelques exemples symptomatiques du manque de budget en la matière, la maison d'arrêt pour femmes de Lyon Corbas ne dispose d'un gynécologue qu'une demie journée par mois, pour 60 femmes détenues. Quant aux médecins généralistes, la même maison d'arrêt n'en dispose plus depuis le mois d'août ; ainsi s'alternent des médecins intérimaires, quand il y en a, sans aucune constance, avec un recours à SOS médecin ou au Samu pour pallier à ces manques. Il faudrait 2 médecins ETP sur cette maison d'arrêt pour assurer un suivi minimal auprès des détenu.es.

Cette situation catastrophique n'est pas une exception, loin de là, les chiffres en attestent et les associations et organisations ne cessent d'alerter.

Il s'agit donc d'un amendement d'appel à l'extension du budget qui sera mis dans la santé en milieu carcéral, qu'il s'agisse de santé physique ou psychique. Les personnes détenues ne devraient jamais être privées de soins; l'incarcération est une privation de liberté, et non à une privation de dignité, il est urgent de réagir.

Pour ce faire les parlementaires du groupe LFI-NUPES proposent de prélever 10 millions d'euros sur le programme 107 "Administration pénitentiaire" à l'action 01 « garde et contrôle des personnes placées sous- main de justice », notamment destiné à l'investissement immobilier pour abonder un programme nouvellement créé "Moyens pour favoriser l'accès aux soins dans les établissements pénitentiaires".